



## **Une sixième question qui fâche :**

### **Quel avenir pour l'application du droit des sols ?**

#### **Un bruit de fond qui devient assourdissant :**

L'administration centrale (Secrétariat Général, DGALN) diffuse régulièrement des messages aux directeurs, notamment lors des réunions parisiennes, sur l'avenir de l'ADS. Ils ne cachent pas qu'ils souhaitent pouvoir faire modifier la loi pour supprimer des missions...

Les services rappellent pourtant que les missions sont toujours obligatoires mais qu'ils n'ont plus les moyens de répondre à leurs obligations légales.

#### **Un Secrétaire d'État qui n'hésite pas à attaquer ses propres services :**

Lors d'une récente visite officielle à Sisteron, Benoist Apparu, secrétaire d'État au logement, a déclaré devant une assemblée d'élus locaux : « *si vous avez des difficultés [avec la DDT-M] pour obtenir des permis de construire, n'hésitez pas avec le regroupement des intercommunalités à reprendre cette compétence* »<sup>1</sup>.

Il faut rappeler que les petites communes ont eu jusqu'ici le choix, pour l'instruction de leurs permis de construire, entre le recours à la DDT-M<sup>2</sup> (service gratuit) ou l'instruction par les services municipaux ou intercommunaux.

#### **Suppression d'effectifs et arnaque de la dématérialisation :**

Dans le cadre de la RGPP, il est envisagé de supprimer 700 postes d'ici 2013 sur cette seule mission, dont le niveau d'activité est pourtant élevé dans la plupart des DDT-M. Officiellement, c'est la dématérialisation des procédures qui est invoquée comme moyen d'atteindre cet objectif.

Mais il est clair qu'une telle réduction ne pourrait en réalité être obtenue qu'en diminuant drastiquement le nombre des communes qui ont recours aux DDT-M pour leurs permis de construire.

En effet, d'une part, les manques actuels de personnels font que la dématérialisation ne pourrait permettre qu'un retour à une situation normale, (c'est à dire l'examen réel des dossiers car actuellement c'est le permis tacite pour absence d'instruction qui prédomine) et, d'autre part, la numérisation des documents d'urbanisme par les collectivités prendra des années !

<sup>1</sup> Propos repris par la presse locale, notamment « La Provence » et « La Marseillaise » (éditions du 30 avril 2011)

<sup>2</sup> Ex-DDE

## **Une politique de gribouille pour supprimer des effectifs :**

La note de la DGALN aux DREAL du 29 septembre est édifiante.

Pour compenser des suppressions d'effectifs, il est prévu de supprimer des effectifs d'ingénierie concurrentielle !

Comme si, cette réserve était inépuisable...

De fait, à travers les mauvaises imputations des effectifs, plusieurs autres missions sont supprimées (risques, ATESAT...)

Les chiffres annoncés dans cette note paraissent aussi démesurés !

## **Une méthode de répartition technocratique et déshumanisée :**

Un groupe de travail national a réfléchi sur une méthode de répartition des baisses d'effectifs entre les DDT-M.

Et comme souvent lorsque la pression devient trop forte, la « méthode base 0 » est utilisée.

A travers un temps moyen nécessaire pour instruire un acte fictif sorti de nul part, l'administration présente une méthode soit disant « *objective et rationnelle* » qui permet de répartir la réduction des effectifs.

Dans ce cadre, il devient possible d'envisager une ... baisse de 35% des effectifs de la filière dans certains départements !

A travers cette méthode, le ministère instille l'idée que les dysfonctionnements ne sont pas liés à l'absence de moyens mais qu'il y a quelque part des fainéants qui ne font rien ou des perfectionnistes qui en feraient trop en terme de qualité...

Création de boucs émissaires et culpabilisation des agents ou des cadres de terrain : est-ce la seule démarche possible ?

**Au delà du débat fondamental sur le rôle de l'État dans la politique d'aménagement du territoire, on laisse toute une population dans l'incertitude, l'angoisse et la souffrance, par manque de courage politique ou décisionnel.**

**Il est facile ensuite pour l'administration de diffuser des consignes sur la prévention des risques psychosociaux que l'on contribue méthodiquement et sciemment à créer et à augmenter !!!**



Avec FO, **JE** défends mon statut et mes conditions de travail

Avec FO, **NOUS** portons ensemble des revendications claires et fortes pour mieux assurer nos missions

Avec FO, **TOUS** se mobilisent pour faire progresser le service public de la République